



## Le bulletin municipal

N° 44 : Octobre 2024 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

### Ouverture de la mairie

**Lundi : 8 h - 12 h et 13 h -17 h et sur rendez-vous**, accueil par la secrétaire  
**Dimanche : 10 h - 12 h**, et **sur rendez-vous**, accueil par le maire ou (et) les adjoints  
Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : [contact@mairiest-illpize.fr](mailto:contact@mairiest-illpize.fr)

## Le mot du maire

Chères Illpidiennes, Chers Illpidiens,

Après un été marqué par des épisodes orageux et un peu de chaleur, passé les émotions suscitées par les Jeux olympiques, nous voilà entraînés par une nouvelle rentrée.



Les souvenirs de la saison culturelle et des activités proposées par les associations et le service culturel de la mairie sont encore présents dans nos mémoires, tant par leur qualité que par leur diversité.

Les soirées musicales, la projection de courts métrages au château ont apporté à ces mois d'été une touche mélodieuse et poétique, dans une ambiance conviviale.

Que tous ceux qui ont participé et contribué à l'organisation de ces manifestations en soient remerciés.

Durant l'été, vous avez été nombreux à assister aux réunions villages organisées par la municipalité. Au cours d'échanges fructueux, nous avons pu faire le point sur diverses réalisations et évoquer nos projets. Vous avez eu l'occasion de vous exprimer et de nous faire part de vos attentes.

Ces moments de partage et d'écoute sont toujours très constructifs et permettent de dialoguer dans une ambiance conviviale et respectueuse.

Le premier rendez-vous de cette rentrée aura lieu le samedi 19 octobre 2024, à 11 heures. Ce jour-

là, les travaux de restauration extérieure de l'église Sainte-Madeleine vont être inaugurés, en présence de nombreuses personnalités. Vous êtes tous conviés à cette inauguration qui sera suivie d'un vin d'honneur.

Ce sera l'occasion de mettre en avant notre commune et son patrimoine exceptionnel. Nous pourrons aussi remercier de vive voix les représentants de l'État, de la Région et du Département pour les généreuses subventions qu'ils nous ont octroyées.

Bonne rentrée à tous !

Que cette nouvelle année scolaire soit pour tous les élèves, synonyme de réussite et d'épanouissement !

Continuons à œuvrer ensemble pour que notre commune soit un lieu où il fait bon vivre.

Votre maire, Martine Defay



## L'année 2024 - 2025 à l'école de Villeneuve d'Allier - Saint-Ilpize

### Retour aux sources pour Fanny Tourrette

Cette année scolaire 2024 - 2025 est marquée par un changement de direction à l'école de Villeneuve d'Allier - Saint-Ilpize, Sylvie Choynet ayant souhaité partir vers de nouveaux horizons. C'est Fanny Tourrette, originaire de Saint-Ilpize, qui a pris le relais dans cet établissement qu'elle connaît bien pour y avoir travaillé en tant qu'ATSEM. En 2018, elle a simultanément préparé le concours de professeur des écoles, concours qu'elle a passé avec succès.

Après une année en tant que remplaçante, puis un poste fixe à Ally, Fanny Tourrette revient en tant que directrice de l'école et enseignante dans la classe des grands (les CE et les CM) qui sont au nombre de 15. La classe des petits (maternelles et CP), qui est assurée par Hélène Petit, fonctionne cette année en effectif réduit puisqu'elle ne compte plus que 7 enfants. Mais fort heureusement 2 petits devraient l'intégrer au mois de janvier.

### Une baisse des effectifs

Si elle n'est pas encore un sujet de préoccupation, la baisse des effectifs de l'école ces dernières années – il y avait encore 32 enfants il y a deux ans, et 40 il y a 5 ans - est néanmoins scrutée de près car si elle devait se poursuivre, elle pourrait entraîner le retour à la classe unique, une situation que l'école a déjà connue et qui n'est pas souhaitable.

Le déséquilibre des effectifs dans les deux sections est compensé par une organisation très collaborative. Les enseignantes pratiquent en effet le décloisonnement : Hélène Petit accueille régulièrement dans sa classe les plus grands, notamment pendant l'heure de la sieste ; elle les prend en charge aussi pour des travaux de groupe car elle dispose de plus d'espace ; et certaines disciplines comme le français ou la découverte du monde sont enseignées par cycle. Ainsi le cycle 2 regroupe les CP, CE1 et CE2. Enfin les CP rejoignent la classe des grands pour le conseil d'élèves qui a lieu une fois par semaine. C'est l'occasion pour eux de faire le point sur la semaine écoulée mais aussi de faire des propositions d'activités ou d'organisation, tout en apprenant, mine de rien, à s'exprimer à l'oral et à argumenter.



### Les projets de l'année

L'école fourmille d'activités et de projets, permettant d'éveiller la curiosité des enfants et de leur donner le goût de certaines disciplines. Certains sont dans la continuité des années précédentes comme le jardin, le journal de l'école, les intervenants musique, la visite régulière à la bibliothèque communale. Mais il y a aussi des nouveautés. Par exemple, un projet d'apprentissage de la programmation informatique au cours duquel l'école se verrait prêter des robots qu'il s'agirait de faire marcher (sous réserve d'acceptation du dossier de demande). Ou encore un projet broderie, en partenariat avec l'association brivadoise Renaissance Embroidery, où les enfants apprendraient à dessiner en brodant. On peut aussi citer la participation au programme Fabuleux, sur le thème des fables de la Fontaine, incluant des rencontres avec des artistes et une restitution à la Halle aux Grains. L'éveil aux langues étrangères figure également au programme de maternelles et des CP grâce un projet proposé par la conseillère langues : chaque mois, l'école recevra une carte postale interactive dans une langue différente. Les élèves découvriront comment on dit bonjour, le chant des anniversaires et une comptine très simple dans cette langue. Ils découvriront aussi les différents alphabets.

### L'école du dehors : une pratique qui se généralise

L'école continuera à se faire dehors, une fois par semaine pour la classe de Madame Petit. Plutôt que de manier des concepts entre les 4 murs d'une classe, les enfants apprendront avec du concret - par exemple, classer ou compter des bouts de bois - ce qui facilite l'apprentissage.



Les bienfaits de « l'école du dehors », pratiquée depuis de nombreuses années dans les pays nordiques, ne sont plus à démontrer : renforcement du lien avec la nature et bien-être physique (même en habitant à la campagne, les enfants d'aujourd'hui passent beaucoup plus de temps à l'intérieur, au détriment de leur santé), développement du sens de l'observation, travail en concertation en petits groupes, stimulation des 5 sens, meilleur apprentissage... Le lieu choisi pour ces activités extérieures est le site de la gravière à Villeneuve d'Allier.

Afin de l'aider dans toutes ses tâches, Hélène Petit bénéficie de l'aide d'une ATSEM, Deborah Wojtczak. Celle-ci encadre aussi les enfants à la cantine le midi, de même que Chloé Chazal qui s'occupe du périscolaire matin et soir (et par ailleurs, travaille à l'agence postale).

Et pour terminer ce tour d'horizon de l'école, n'oublions pas Brigitte Vigouroux, qui officie toujours à la cantine pour le plus grand bonheur des 22 enfants qui y sont accueillis.

## Bilan de la saison estivale 2024

Forts de l'expérience acquise, nous avons anticipé un été marqué par la chaleur et une fréquentation touristique élevée. Si beaucoup de randonneurs ont parcouru nos sentiers en mai et juin, le mois de juillet a été très calme en raison d'une météo défavorable et peut-être aussi du climat politique ambiant, n'incitant pas aux vacances. Il aura fallu attendre le mois d'août pour qu'il y ait de l'affluence dans la commune, même si elle a été moindre que les autres années.

Cette situation a eu de l'impact sur la participation aux concerts, qui a été timide en début de saison, mais heureusement, est allée crescendo au fil de l'été. Parmi les 6 concerts proposés cet été, tous de grande qualité, la fréquentation a été à son comble lors du concert d'orgue et de violon proposé par Pierre Astor. Il était accompagné de Manoé, un jeune violoniste talentueux et prometteur âgé de 12 ans seulement, d'origine auvergnate, dont la prestation a été plébiscitée.

Les visites du château et de la chapelle castrale, ouverte tout l'été, ainsi que l'accueil à l'église Sainte-Madeleine, assuré par les Amis de Saint-Illpize 5 jours sur 7, ont été particulièrement appréciées. Ces lieux emblématiques ont permis aux visiteurs de plonger dans notre patrimoine et d'explorer notre histoire locale, suscitant un réel intérêt, encore renforcé par les expositions qui y ont été présentées.

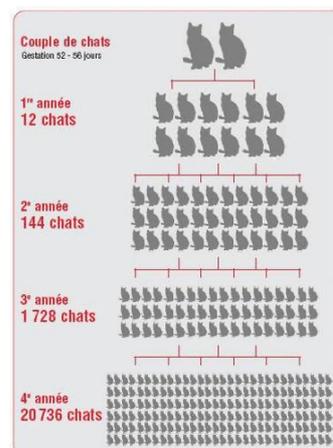
A titre d'information, sur l'ensemble de la saison (début mai à fin septembre), on a dénombré quelque 10.000 visiteurs sur le site castral, dont 3.650 visiteurs en août.

## Interdiction du nourrissage des chats libres par les particuliers.

L'article 120 du règlement sanitaire départemental (RSD) interdit de jeter ou déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

Il n'est pas légal de nourrir les chats libres en dehors des points de nourrissage prévus éventuellement par la mairie, même dans son jardin.



Il s'agit d'éviter la prolifération des chats errants, qui est une véritable nuisance pour les habitants.

## Mise aux normes et rénovation de la salle des fêtes Elie Barthomeuf

Suite à l'appel d'offres lancé par la commune, accompagnée dans ce projet par Ingé 43, l'agence d'ingénierie de la Haute-Loire, la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation thermique et acoustique de la salle des fêtes a été confiée à l'architecte brivadois Sébastien Rovira, dont l'expertise promet de transformer cet espace emblématique en un lieu moderne et fonctionnel. L'avant-projet a permis de cerner les principaux axes d'intervention, incluant la mise aux



normes électriques, ainsi que l'insonorisation du bâtiment pour garantir des événements paisibles, même lors de manifestations animées.

De plus, une révision complète des systèmes de chauffage et de ventilation sera entreprise, visant à optimiser le confort thermique des occupants tout en respectant les normes environnementales actuelles. L'isolation thermique, un enjeu crucial, sera également renforcée, contribuant ainsi à une meilleure efficacité énergétique de la salle.

Par ailleurs, des aménagements complémentaires sont prévus, notamment la réfection des sanitaires, ainsi que la réorganisation de la pièce attenante au bar. L'option de séparer la grande salle par des portes amovibles ou des rideaux sera également étudiée, permettant une modularité des espaces en fonction des besoins des événements.

Les nouveaux aménagements devraient permettre de revitaliser cette salle des fêtes, en en faisant un lieu polyvalent, attractif et fonctionnel.

La prochaine étape de notre étude concernera les aspects financiers avec le choix des solutions techniques les plus appropriées, dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée à 200.000 €. Le dossier d'études doit être finalisé au plus tard fin novembre, date limite pour le dépôt d'une demande de subvention DETR. Des sources de financement complémentaires seront mobilisées (Région, département, Fonds verts, Europe).

## Travaux sur le gué

Les conditions météorologiques n'ayant pas permis l'inspection en profondeur de l'Allier, les différents acteurs étaient attentifs au démarrage du chantier. Les premiers coups portés par les engins ont révélé que les matériaux formant le lit de la rivière étaient plus que lavés (ce qui a nécessité une remise en état) et que du bois s'était introduit sous les buses de soutien du tablier.

Sans autre surprise majeure, les travaux ont débuté la première semaine de septembre. Deux types de travaux ont été nécessaires : la réparation d'une partie du gué (côté Villeneuve) et la consolidation de l'autre (côté Saint-Ilpize).

Pour la réparation, 6 cadres de buses ont été remplacés et du béton a été infiltré sous celles-ci afin de renforcer la cohésion du châssis béton. Afin de gérer au mieux le flux de la rivière et éviter la création de tourbillons, 2 buses supplémentaires ont été posées afin de créer une sorte de bras.



Concernant la consolidation, 2 mètres d'enrochement et une grande quantité de béton ont été indispensables au renforcement de la structure des 2 côtés. Chaque pilier faisant face au flux a été renforcé d'une pièce métallique angulée remplie de béton, afin d'éviter l'empilage des hypothétiques troncs et branchages.

Au total, ce sont plus de 200 tonnes de béton qui auront été coulées et environ 150 tonnes d'autres matériaux (buses, rochers, etc.) qui ont été rapportées dans le plus grand respect des normes environnementales. La réouverture du gué est prévue fin octobre.

## Travaux route de Grenier / Ribeyre

La mairie projette la réfection de la route de Ribeyre sur la partie reliant la D16 à l'intersection Ribeyre / Grenier. Les travaux s'effectueront en deux phases distinctes. La première étape consistera à renforcer la stabilité du talus, dont le remblai sera utilisé pour la construction de la plateforme de pompage sur l'Allier. Pour garantir la solidité de cette butte, il sera impératif de décaisser en profondeur le sol existant, tout en veillant à adoucir la pente afin de prévenir tout risque d'érosion ultérieur. La deuxième étape consistera à rénover la chaussée sur toute sa surface, tout en accentuant la capacité de croisement pour les véhicules.



## Le stationnement

Lors d'une réunion de village, le problème du stationnement des véhicules a été abordé. Aussi nous souhaitons rappeler quelques règles de bases à respecter.

Sont considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.



Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

## Vandalisme

La commune a une fois de plus été victime d'un acte malveillant. Elle a constaté récemment la disparition du panneau directionnel indiquant Cissac ainsi que des brides de fixation. Le poteau a été arraché et retrouvé au milieu de la route. Déjà, lors de la phase d'installation des panneaux de signalisation dans la commune, à peine le poteau destiné à Cissac avait-il été posé qu'il était arraché. Ces comportements sont inacceptables et pénalisent financièrement l'ensemble des habitants de la commune. Aussi celle-ci a-t-elle décidé de porter plainte contre X.

## Balade nature et paysage

Cette balade organisée par l'association Panpa du Haut Allier, a offert à une quinzaine d'habitants ou visiteurs, l'occasion de découvrir ou redécouvrir les paysages enchanteurs de la Ribeyre, nichée autour de Saint-Ilpize.

Rémy, l'animateur, a captivé son auditoire en partageant ses connaissances approfondies sur la géologie et la biodiversité de la région. Au fil des chemins sinueux qui serpentent le long des berges de l'Allier, les promeneurs ont apprécié les exposés sur les éléments naturels qui les entouraient, dévoilant les secrets cachés de cette terre.

A Chazieux et en contre-bas du château, les affleurements minéralogiques, ainsi que les cartes géologiques utilisées par le guide ont rappelé aux marcheurs les bouleversements anciens subis par notre planète.



## La Fête des vendanges



Les conditions météorologiques difficiles, marquées par des épisodes de gel, des pluies incessantes et un été particulièrement morose, n'ont pas permis de récolter une quantité suffisante de raisins. Ainsi, les vendanges, tant attendues, ne pourront pas avoir lieu cette année.

Faute de raisin et malgré les efforts soutenus des bénévoles et du personnel de la mairie pour entretenir le Conservatoire des Cépages, la Fête des Vendanges, qui célèbre notre patrimoine viticole, n'a pas eu lieu. Nous espérons que l'année prochaine sera plus clémente et que nous pourrions

retrouver l'enthousiasme et la convivialité qui entourent traditionnellement cette célébration.

## Nouvelle secrétaire de mairie et nouveaux horaires



Après la démission au bout de seulement 6 mois de présence de Corinne Bonhomme, partie occuper un poste plus conforme à ses attentes, la mairie accueille depuis début septembre une nouvelle secrétaire générale, **Sandrine Mayade**.

Forte d'une vingtaine d'années d'expérience en secrétariat de mairie et travaillant parallèlement à la mairie de Cohade, Sandrine vous renseignera avec le sourire et dans la bonne humeur.

Elle est présente tous les lundis, de 8 h à 17 h.

## Nouveaux horaires de la Guinguette

Vendredi : 9 h 30 - 11 h 30 et 19 h - 20 h 30 ; samedi : 9 h 30 - 13 h et 18 h 30 - 00 h ; dimanche : 9 h 30 - 14 h. Réservation de pain en téléphonant avant 21 h au 06 70 68 55 81.

## Bal trad

Les Amis de Saint-Illpize ont souhaité renouer avec une tradition d'avant la crise sanitaire : le Bal Trad. Il aura lieu le dimanche 27 octobre après-midi. Au programme : musique, danse, gâteaux faits maison et marquisette ! Il n'y a pas de droit d'entrée, la participation est libre.

Musiciens et danseurs retrouveront avec nostalgie les danses populaires et régionales qui ont fait la joie des générations passées.

Vous êtes attendus à partir de 16h, salle Elie Barthomeuf.



## Beaujolais nouveau

Le Foyer rural a le plaisir de vous inviter à sa traditionnelle soirée Beaujolais nouveau, qui se déroulera le 23 novembre prochain à la salle polyvalente.

Au programme de cette soirée : comme chaque année, des échanges animés, des rires partagés et, bien sûr, la dégustation du célèbre beaujolais nouveau, accompagné d'une savoureuse assiette campagnarde qui ravira vos papilles.

Rendez-vous à partir de 19 h pour débiter cette soirée prometteuse. Des informations seront communiquées prochainement ?

## Invitation à l'inauguration de l'église

Une invitation a été jointe à chaque bulletin municipal. N'hésitez pas à venir participer à cet événement afin d'apprécier la qualité des travaux de restauration effectués et l'admirable beauté de ce bâtiment rénové.

